

ARRETE N°2022-40

Registre des arrêtés du service juridique

portant délégation temporaire de fonction et de signature à M. Gérard PEROCHON en qualité de 4ème vice-président

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9, relatif à la délégation des attributions du Président aux vice-présidents,

VU le procès-verbal en date du 15 juillet 2020 relatif à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau communautaire,

VU l'arrêté 2020-10 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Alain PICHON, en qualité de 1er vice-président,

VU l'arrêté 2020-11 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Christian MICHAUD, en qualité de 2ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-12 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Henri COLIN, en qualité de 3ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-14 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Évelyne AZIHARI, en qualité de 5ère vice-présidente,

VU l'arrêté 2020-15 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Michel DROIN, en qualité de 6ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-18 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Anne-Florence BOURAT, en qualité de 9ème vice-présidente,

VU l'arrêté 2020-19 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Lucien JUGE, en qualité de 10ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-20 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Dominique CHAINE, en qualité de 11ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-21 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Maryse LAVRARD, en qualité de 12ème vice-présidente,

VU l'arrêté 2020-84 du 1 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Maryse LAVRARD, en qualité de 12ème vice-présidente,

VU l'arrêté 2020-22 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Hubert PREHER, en qualité de 13ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-23 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Cyril CIBERT, en qualité de 14ème vice-président,

VU l'arrêté 2020-25 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Nathalie MARQUES-NAULEAU, en qualité de Conseillère communautaire,

VU l'arrêté 2020-26 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Odile LANDREAU, en qualité de Conseillère communautaire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 202 le délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 202 le délibération n°1 du conseil au Président.

CONSIDERANT que le volume et la diversité des tâches communautaire nécessitent d'instaurer des délégations temporaires durant les périodes de congés estivaux des élus,

CONSIDERANT l'absence d'élus communautaires durant la période estivale,

ARRETE

ARTICLE 1: Il est donné délégation temporaire de fonction à M. Gérard PEROCHON, 4ème vice-président, pour tous les domaines délégués par le conseil au président, durant l'absence de ce dernier, du 14 juillet 2022 au 21 août 2022.

Lui sont également délégués les domaines suivants :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID: 086-248600413-20220707-CA22XXXJAR0043A-AR

Dates :	Durant l'absence de :	Domaines délégués :
Du 29 au juillet au 21 août 2022	Alain PICHON	- L'habitat : le logement d'intérêt communautaire, le logement social d'intérêt communautaire et les opérations d'intérêt communautaire En faveur du logement des Personnes défavorisées, l'élaboration et le suivi des schémas directeurs (Programme Local de l'Habitat,)
		- Le projet de territoire - Le conseil de développement
Du 18 juillet au 31 juillet 2022	Christian MICHAUD	- Les maisons France Services
Du 22 juillet au 3 août 2022	Henri COLIN	- Les finances
Du 25 juillet au 15 août 2022	Évelyne AZIHARI	- La politique énergie-climat, - La lutte contre la pollution de l'air et de lutte contre les nuisances sonores, - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les diagnostics communaux en matière d'économies d'énergie et de gestion différenciée des énergies et l'assistance en matière de diagnostic carbone et de choix de l'énergie pour les nouveaux projets ou réhabilitations des équipements communaux, - La recherche : études, actions et soutien aux associations et organismes œuvrant dans ce domaine
		- L'économie, le commerce, l'artisanat et les services,
		 - Le fonctionnement des zones d'activités économiques, - La gestion des bâtiments communautaires d'activités économiques (pépinière, hôtels d'entreprises, bureaux) - Les aides économiques aux entreprises et aux créateurs/repreneurs d'entreprises.
Du 4 août au 7 août 2022	Michel DROIN	- L'emploi
		- Le contrat local de santé intercommunal
Du 14 juillet au 15 août 2022	Anne-Florence BOURAT	- Les fonds de concours attribués aux maisons de santé
Du 20 juillet au 31 juillet 2022	Lucien JUGE	- Le tourisme et les équipements touristiques
Du 14 juillet au 31 juillet 2022	Dominique CHAINE	- Les équipements sportifs et les relations et soutien aux associations sportives d'intérêt communautaire.
Du 14 juillet au 21 août 2022	Maryse LAVRARD	- Le patrimoine urbain protégé - Le Pays d'Art et d'Histoire, - Les musées, - Les archives de l'agglomération, - Le site de la Manu, - Le parc des expositions du Chillou - La gestion des salles de spectacle communautaires (Nouveau Théâtre, Théâtre Blossac et Angelarde) et la logistique, - La gestion foncière et immobilière - En cas d'absence ou d'empêchement de Alain PICHON: L'habitat: le logement d'intérêt communautaire; le logement social d'intérêt communautaire et les opérations d'intérêt Communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées; l'élaboration et le suivi des schémas directeurs (Programme Local de l'Habitat,) - Les équipements culturels suivants: Conservatoire à rayonnement départemental Clément Janequin, école d'arts plastiques, réseau des médiathèques, la Ludothèque ainsi que les relations et le soutien aux acteurs culturels d'intérêt communautaire (hors festivals).
Du 14 Juillet au 21 aout 2022	mai you LAVINANU	
Du 14 juillet au 15 août 2022 Du 15 août au 31 août 2022	Hubert PREHER Cyril CIBERT	 L'aménagement numérique du territoire et les infrastructures de télécommunication à très haut débit. L'administration électronique, Les technologies de l'information et de la communication Le « 4 » L'économie sociale et solidaire
		- La petite enfance
Du 14 juillet au 15 août 2022	Nathalie MARQUES-NAULEAU	
Du 13 août au 21 août 2022	Odile LANDREAU	- La prospective financière - Les politiques contractuelles

ARTICLE 2 - Il est donné délégation de signature à M. Gérard PEROCHON pour tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant des délégations de fonction indiquées à l'article 1 du présent arrêté et notamment les bons de commande, conventions et arrêtés.

La signature de M. Gérard PEROCHON en qualité de 4ème vice-président sera précédée de la mention «pour le président, par délégation, le 4ème vice-président ».

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ARTICLE 3 – La présente délégation étant consentie par le Président, sous su responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Président, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication au siège de Grand Châtellerault.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant le président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être porté contre la présente décision, devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant sa publication, le recours devant le Président suspendant ce délai.

Fait à Châtellerault. le

Le Président,

Jean-Pierre ABELIN